



Suppression prime de 13ème mois

Par **verdi69**, le **28/07/2009** à **22:39**

Bonsoir,rnrnVoilà ma situation :rnrnJ'ai été embauché en octobre 2009 à un poste de cadre. Mon contrat négocié propose une rémunération évolutives avec :rnrn- **Les 6 premiers mois, un brut/12 mois + prime de 13ème mois versé en deux fois (accord dans l'entreprise en 2006)**rnrn- **Les 9 mois suivant, un brut supérieur/12 mois + prime de 13ème mois versé en 2 fois**rnrn- **A partir du 01/01/2010, "votre un salaire annuel brut global sera garanti sur la base de 50000,00 euros compris les primes".**rnrnAujourd'hui, lors d'une réunion du comité d'entreprise, notre DG a annoncé la dénonciation (suppression...) de cet accord portant sur cette prime de 13ème mois. "Cette procédure légale donnera lieu à une information individuel de tous les salariés avec lettre délivrée en mains propre".rnrnMa question est de savoir si, à partir du 01/01/2010, je suis impacté par cette suppression ? (Il est bien évident que je ne toucherai pas la 1/2 prime de décembre 2009 comme tous les autres salariés).rn rnFaut-il aller voir mon patron ou la DRH dès demain, a chaud, ou laisser faire et attendre le 01/01/2010 pour contester une éventuelle baisse de mon "salaire annuel brut global (...) garanti" auquel on aura soustrait un 13ème mois ?rn rnDernière question, sur le l'idée que je ne suis pas "impacté" à partir du 01/01/2010, quel sera ma situation le jour ou, comme promis oralement (!), cette prime sera remise en place pour les autres salariés ?rnrnMerci par avance de tous vos conseils.rnrnXavier